RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n°20260209-2

Vanves, le 9 février 2026

DÉCISION

Portant composition de la liste électorale provisoire pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L822-1, et R.822-4, R.822-5 ;

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles R. 421-1 et R. 421-2 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 231-4 ;

Vu le décret n°2021-458 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la décision 20260209 du 09 février 2026 de la présidente du Cnous relative à l'organisation de l'élection des représentants étudiants au Conseil d'administration du Centre national des Œuvres Universitaires et Scolaires,

DÉCIDE

Article 1

Dans le cadre de l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, qui aura lieu les 31 mars 2026 et 1er avril 2026, les étudiants mentionnés en annexe 1 du présent arrêté sont électeurs et éligibles.

Article 2

La liste électorale (en annexe de la présente décision) est mise en ligne sur le site « *lescrous.fr* » et envoyée par voie électronique à tous les électeurs.

Les électeurs peuvent demander d'éventuelles rectifications à vote-electronique@cnous.fr en justifiant de leur identité et ce jusqu'au 11 mars 2026 midi à l'aide du formulaire en annexe de la présente décision.

Article 3

La présente décision est publiée sur le site « *lescrous.fr* » et affichée dans les locaux des Crous et du Cnous (60 boulevard du lycée 92170 Vanves).

La présidente du Cnous

Bénédicte DURAND